

COMMUNE DES ESTABLES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/07/2026 / Délibération N°20260715_02

Date de la convocation 09/07/2026

Nombre de conseillers en exercice : 9

L'an deux mille vingt-six et le quinze du mois de juin à **20 heures 00**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Philippe BRUN.

Présents : 8

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

X	Philippe BRUN	X	Delphine SOUVRAY
X	Laurence EXBRAYAT	X	Philippe MICHEL
X	Yves SANIAL		Dominique EYRAUD <i>Procuration donnée à Yves SANIAL</i>
X	Marine BONNEFOY	X	Alexis RIBES
X	Jérémy CHEVILLON		

Yves SANIAL a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Droit de préemption : DPU Parcelles AN 268 ET 269

Le Maire PRÉSENTE la DIA0430912600001 relative à la donation des parcelles AN 268 et 269.

Après en avoir délibéré et conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme (articles L. 300-1 et suivants), le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de ne pas préempter ces parcelles.
- **AUTORISE** M. Le Maire à procéder aux formalités nécessaires et à signer tous les actes et pièces s'y rapportant.

Fait aux Estables, le 15 juillet 2026

Le Maire,
M. Philippe BRUN

La Secrétaire de séance,
M. Yves SANIAL

